

## **Circuit de randonnée : la Chavannoise**

### **Circuit numéro 20, balisage jaune, pastilles vertes (numéro 20) sur les panneaux**

Ce parcours vous permettra de cheminer au cœur du bocage bressan et de ses fermes, souvent construites en colombages. En empruntant ce parcours vous pouvez admirer le bâti bressan, notamment le domaine de Mareste, qui se situe après le 6ème km sur le parcours à droite sur le croisement avec la D46, et qui est un ensemble de bâtiments dont la partie la plus ancienne remonterait aux XI<sup>e</sup> siècle ou XII<sup>e</sup> siècle. Ancien pavillon de chasse et dépendances du château de Mareste construit par les chevaliers de l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem. Domaine privé !

**Départ et arrivée :** la mairie de Chavannes-sur-Reyssouze

**Distance :** 10,3 km

**Durée :** 2h40

### **Carnet de Route**

**(D/A)** Avec la mairie dans le dos, poursuivre en face sur la Route de Mantenay et bifurquer sur le premier chemin à gauche, qui traverse des cultures. Continuer jusqu'à la première piste à gauche.

**(1)** Quitter la route et continuer sur cette piste, qui franchit un ruisseau avant de devenir un chemin asphalté. Le suivre jusqu'au ruisseau de la Lune.

**(2)** Franchir ce dernier et aller à droite, jusqu'au pont suivant, avant le Moulin de la Besace, situé assez près de la [Reyssouze](#). Virer complètement à gauche sur un chemin qui longe la rive pendant un court instant. Laisser un autre chemin qui revient sur la route et filer en face jusqu'à la fin de la piste.

**(3)** Tourner à droite et longer à gauche la station d'épuration pour arriver au croisement du [Domaine de Mareste](#).

**(4)** Continuer tout droit. Au niveau de Corcelles, prendre à droite et rester en face. Continuer ensuite deux fois à gauche, puis, à la patte d'oie, à droite pour traverser le lieu-dit de l'Orme. À la fin de la route, rester à droite puis prendre à gauche après le ruisseau et suivre la route jusqu'au bois de la Coulaïne et traverser cette courte portion boisée.

**(5)** Partir à gauche sur une piste en lisière du bois. À la fourche, continuer tout droit pour rejoindre le Buchet et son carrefour. Aller en face puis complètement à gauche au suivant avant de reprendre en face au carrefour qui suit. Traverser le Pissout et ses maisons et arriver à une patte d'oie.

**(6)** Suivre le chemin le plus à gauche puis, à l'embranchement suivant, effectuer un gauche-droite pour récupérer une piste. À son terminus, suivre la route à gauche jusqu'aux Nugons.

**(7)** Faire un droite-gauche pour traverser le lieu-dit avant de prendre à droite aux Bourbes. Continuer toujours tout droit jusqu'à la mairie **(D/A)**.